UNIVERSITÉ de Picardie Jules Verne

UFR D'HISTOIRE-GÉOGRAPHIE

GUIDE DES ÉTUDES EN LICENCE PRO PATRIMOINE TOURISME ENVIRONNEMENT (LP PTE)

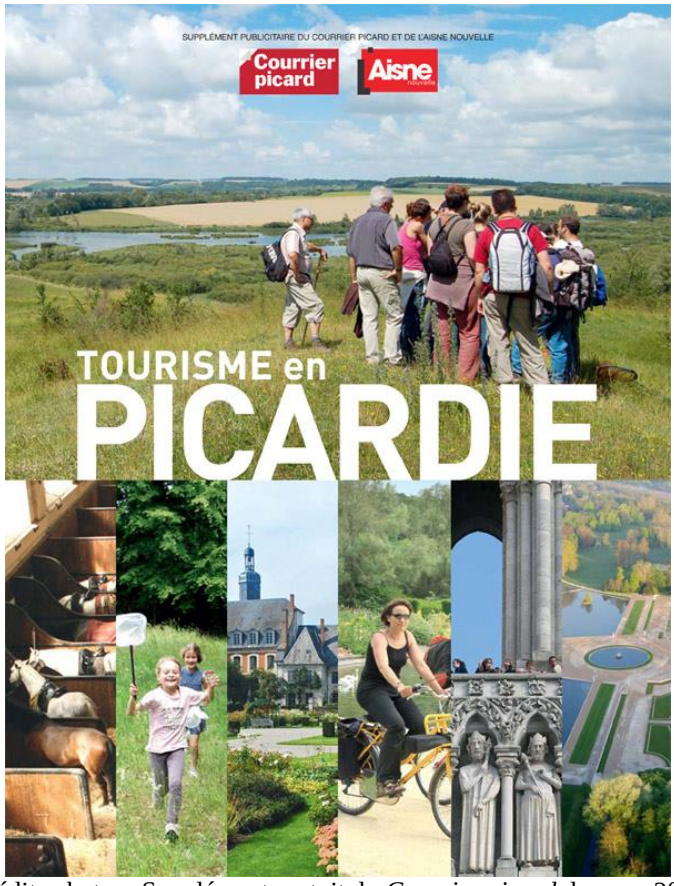

Crédits photo. : Supplément gratuit du *Courrier picard* de mars 2014

Année universitaire 2021-2022

SOMMAIRE

Informations pratiques : p. 2-5
Équipe pédagogique : p. 6-7
Charte de la LP PTE : p. 8
Présentation des enseignements : p. 9-14
Modalités de contrôle des connaissances : p. 15-18
Le projet tutoré : p. 19-21
Le stage : p. 22-24

INFORMATIONS PRATIQUES

Identification de la formation :
La LP PTE relève du

- domaine Sciences humaines et sociales en vertu du cadre national des formations du 22 janvier 2014
- de la mention « Protection et valorisation du patrimoine historique et culturel » dans la nomenclature des mentions de diplôme national de la licence pro du 27 mai 2014, dont elle est un parcours type intitulé « Licence pro Patrimoine Tourisme Environnement » (LP PTE)

La LP PTE fait partie des 37 licences pro existant à l'UPJV.
Elle existe depuis le 1er septembre 2002 et a obtenu un renouvellement de son habilitation par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en 2004, 2008, 2012 et 2018, où a été redéfinie la maquette de la formation.

La LP PTE s'intègre dans l'offre de formation de l'UFR d'Histoire-Géographie, placée sous la direction de Jérôme BURIDANT, Professeur en géographie (jerome.buridant@u-picardie.fr) et d'Anne TALLON, Maître de conférences en histoire médiévale, directrice adjointe (anne.tallon@u-picardie.fr).
La responsabilité pédagogique de la formation est assurée par Maria Luisa BONSANGUE, maître de conférences en histoire ancienne (marialuisabonsangue@yahoo.fr).

Administration :
Du point de vue administratif, comme les autres formations de l'UFR, la LP PTE relève tout d'abord du secrétariat : Frédérick LINANT (frederick.linant@u-picardie.fr) s'occupe de la gestion de l'emploi du temps, de l'organisation des sorties sur le terrain, du prêt de matériel (ordinateur portable, notamment pour les soutenances).
La LP PTE relève aussi de la scolarité de l'UFR : Sarah BIET (sarah.biet@u-picardie.fr) s'occupe des formalités d'inscription pédagogique, de la gestion des notes, du suivi des conventions de stages, de l'édition des relevés de notes et attestations de réussite une fois la formation validée et de la délivrance des diplômes.

Du point de vue du fonctionnement quotidien de la LP PTE, les étudiants ont accès à l'emploi du temps sur leur ENT (Espace Numérique de Travail), auquel ils se connectent avec leur adresse électronique étudiante « etud.u-picardie », activée une fois l'inscription administrative effectuée. L'emploi du temps est mis à jour en temps réel : il faut donc le consulter régulièrement car des modifications sont possibles et fréquentes en raison des aléas de la disponibilité des intervenants professionnels et de la gestion des salles.
Les autres informations concernant le fonctionnement de la formation (planning des examens et des soutenances, annonces diverses) sont communiquées sur l'ENT et par message électronique, sur leur adresse étudiante ou sur leur adresse électronique personnelle, figurant sur leur fiche individuelle de renseignement, remplie à la rentrée. Ces informations sont communiquées par F. LINANT, M. L. BONSANGUE et les autres membres de l'équipe pédagogique.

Vie étudiante :
Les étudiants inscrits administrativement à l'UPJV bénéficient d'une adresse électronique « etud.u-picardie », qui leur permet d'accéder à l'ENT étudiants, où ils peuvent retrouver non seulement leur EDT, mais aussi leur messagerie (Webmail), accéder aux plateformes pédagogiques (Moodle), à la plateforme stages-emplois (nécessaire pour la saisie de la convention de stages mais également très utile pour trouver des annonces, des outils de recherche de stage ou d'emploi), à leur dossier d'inscription, mais aussi à la page de la Bibliothèque Universitaire (BU), notamment au catalogue et aux ressources en ligne.

Pour accéder à l'ENT étudiant, il suffit de se rendre sur le site de l'UPJV https ://www.u-picardie.fr puis de cliquer sur « *ent* » (à droite sur le bandeau supérieur) en choisissant « étudiants » (car il y a aussi un ENT personnel de l'UPJV).

Pour tout ce qui concerne la vie étudiante, se rendre sur le site de l'UPJV, puis sur la page d'accueil, cliquer sur « étudiant » dans la rubrique « vous êtes », vous avez alors accès à différentes pages : « études (présentation du contenu et des modalités des formations et des examens), « orientation et insertion », « vie étudiante » (renseignements pratiques sur les associations, le logement, le transport, les aides, la sécurité sociale, les élus étudiants dans les conseils universitaires), « sport », « culture », « santé ».

Localisation des enseignements :
Depuis le 3 septembre 2018, comme les autres formations de l'UFR d'Histoire-Géographie, la licence pro PTE est implantée sur le nouveau Campus, dit de la citadelle, situé 10 rue des Français libres, 80 800 Amiens cf plan ci-dessous.
Le campus de la Citadelle est desservi par les lignes de bus Amétis N3, L, 9, 11. Les étudiants qui se rendent sur le Campus en voiture peuvent stationner rue Montesquieu, stationnement aérien gratuit d'environ 150 places et Parking Zamenhof, rue Montesquieu, parking public gratuit d'environ 450 places. **Voir plan du site page suivante**.

Les cours de LP PTE se déroulent, dans leur très grande majorité, en salle E110.
Les bureaux des enseignants se situent au 2e étage du bâtiment H. Les bureaux sont identifiés par le nom des enseignants qui l'occupent, sur une étiquette placée à côté de la porte. La scolarité et le secrétariat de l'UFR sont situés en F 2 càd au 2e étage du bâtiment F.
Les cours d'anglais auront lieu en salles E 119, le lundi et E 117, le mercredi ; les cours d'allemand auront lieu en salle E 110. Les cours de communication le samedi auront lieu au pôle Cathédrale en salles 126 et 127.
Des séances dites délocalisées ont également lieu dans et en dehors d'Amiens, aux dates indiquées dans l'emploi du temps : en tenir compte dans son agenda !

À Amiens :

- Maison Jules Verne, 2 rue Charles Dubois, 80 000 Amiens (séance avec F. LELAVENDIER, **lundi 29 novembre**)
- Visite de la Cathédrale d'Amiens (séance assurée par M. HEGO, **samedi 4 décembre**).
- A la découverte du patrimoine architectural amiénois, rv place Notre-Dame, 80 000 Amiens (séance avec C. CSORE, **mercredi 5 janvier 2022**)
- Sous réserve : Archives Départementales de la Somme, 61 rue Saint-Fuscien, 80 000 Amiens

Hors d'Amiens :

- Sortie au Marais de Méricourt avec M. JEANNEL le **lundi 25 octobre.**

- Familistère de Guise, Place du Familistère, 02120, Guise, séance avec B. FOURNIER, (date à déterminer)
- Sortie option littoral sur la côte picarde avec M. BURIDANT et M. LASLIER (lieu et date à déterminer)
- 2 sorties option tourisme de mémoire au Camp de Royal Lieu à Compiègne avec M. BONIFACE, **le samedi 2 octobre** ; à l'Historial de Péronne et au mémorial de Thiepval avec Mme CRONIER, **le samedi 23 octobre**.

Pour se rendre sur les lieux des séances situés à Amiens, il faut utiliser les transports en commun. En revanche, pour les séances hors d'Amiens, un transport en bus est assuré aux frais de l'UFR, ce qui suppose la présence obligatoire des étudiants, en sus des impératifs pédagogiques, ces séances sur site faisant l'objet d'une évaluation des enseignements et d'un budget conséquent.

Autres localisations concernées par la formation :
En dehors des enseignements obligatoires ayant lieu au Campus Citadelle ou à l'extérieur, les étudiants de la LP PTE ont la possibilité, dans le cadre de leur formation, de :

- Se restaurer à la cafétéria du campus (CROUS) d'une capacité d'environ 150 places assises ou à l'un des restaurants universitaires situés à proximité : La Veillère, rue de La Veillère, Saint-Leu rue de la Plumette et ESIEE, 14 quai de la Somme
- Faire des recherches et des lectures à la Bibliothèque universitaire située sur le site de la Citadelle
- Suivre des enseignements complémentaires de langues vivantes à la Maison des Langues, située sur le site de la Citadelle (mdl@u-picardie.fr)
- Favoriser leur intégration grâce au Bureau de la Vie étudiante, situé sur le campus Citadelle (dve@u-picardie.fr)
- Se renseigner sur leur orientation et leur insertion professionnelles, consulter des offres de stages à la DOIP (Direction de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelles), située 10 rue Frédéric Petit CS 44808 80048, Amiens cedex 1
- Bénéficier de consultations, d'examens et de soins médicaux et paramédicaux au SSU (Service de Santé Universitaire), situé sur le Campus Citadelle
- Pratiquer une activité sportive au SUAPPS (service Universitaire des Activités Physiques et Sportives), situé au Campus Citadelle (suaps@u-picardie.fr).
- Suivre ou pratiquer des activités culturelles (spectacles, concerts, cinéma, expositions, mais aussi pratique de la musique, du chant, du théâtre, de la BD, de la danse…) grâce au S2C (Service Culture et Création), situé au Campus Citadelle (infoculture@u-picardie.fr)

NB : tous les renseignements sur ces services sont disponibles dans le guide de l'Étudiant, qu'on peut trouver, consulter et télécharger en PDF sur le site de l'UPJV, en bas de la page d'accueil « étudiant » (https ://www.u-picardie.fr/medias/fichier/guide-etudiants-2021-2022_1562063156774-pdf) : on y trouve une présentation de l'administration de l'UPJV, de l'organisation des études, de toutes les formations par domaines dont celui des sciences humaines et sociales dont relèvent l'UFR d'Histoire-Géo et la LP PTE et, enfin, des différents directions et services comme le Service Formation Continue Universitaire (SFCU), la DOIP, le S2C, la MDL, les bibliothèques, la Direction des Relations Internationales (par exemple dans le cas d'un stage à l'étranger), ainsi que la charte des examens.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Fonctions :
L'équipe pédagogique de la LP PTE se compose à la fois d'enseignants-chercheurs et d'enseignants de l'UPJV, appartenant à l'UFR d'Histoire-Géographie et à l'UFR des Langues et Cultures Étrangères, de personnel de l'UPJV (DOIP), ainsi que d'intervenants professionnels, extérieurs à l'UPJV.
Hormis les enseignements qu'ils dispensent, les membres de l'équipe pédagogique ont également pour mission d'encadrer les étudiants tout au long de l'année, en répondant à leurs questions, en leur prodiguant des conseils méthodologiques ou de lecture, sur le choix de leur sujet de projet tutoré et de leur lieu de stage.
Ils assurent le suivi des travaux des étudiants (mini-projets, projet tutoré et rapport de stage) et des stages quand ils en ont été nommés enseignants tuteurs.
Il ne faut donc pas hésiter à les consulter, directement (à l'issue des cours, quand cela est possible) ou par mail, tout en étant conscient qu'ils assurent, par ailleurs, d'autres tâches, qui peuvent avoir une incidence sur leur réactivité ou leur disponibilité.
La responsable pédagogique a pour rôle de coordonner cette équipe et d'être à l'écoute des étudiants pour tout ce qui concerne le déroulement de leur formation. Il ne faut donc pas hésiter à la contacter.

Composition de l'équipe pédagogique :

NOM Prénom	Statut	Structure d'origine
BAIDA Camille c.baida@amiens-metropole.com	Intervenante professionnelle	Médiatrice culturelle à la Direction du patrimoine d'Amiens métropole
BONIFACE Xavier xavier.boniface@u-picardie.fr	Professeur en histoire contemporaine	UPJV, UFR d'Histoire-Géographie
BONSANGUE Maria Luisa marialuisabonsangue@yahoo.fr	Maître de conférences en histoire ancienne	UPJV, UFR d'Histoire-Géographie
BURIDANT Jérôme jerome.buridant@u-picardie.fr	Professeur en géographie	UPJV, UFR d'Histoire-Géographie
CANEELE Céline c.caneele@amiens-metropole.com	Intervenante professionnelle	Chargée de projets, programmation et évènementiel à la Direction du patrimoine d'Amiens métropole
CARPI Olivia olivia.carpi@sfr.fr	Maître de conférences en histoire moderne	UPJV, UFR d'Histoire-Géographie
CSORE Céline c.csore@amiens-metropole.com	Intervenante professionnelle	Responsable du pôle publics et médiation à la Direction du patrimoine d'Amiens métropole
DOURNEL Sylvain sylvain.dournel@univ-orleans.fr	Ingénieur de recherche en géographie et aménagement	Université d'Orléans (Laboratoire CEDETE)
DUPOUY Alice alice.dupouy@u-picardie.fr	Ingénieur d'études	UPJV, DOIP. Convention des stages
DUSEHU Marine marinedusehu@gmail.com	Intervenante professionnelle	Comédienne, consultante en communication
DZIUBALLE Doreen ddziub@yahoo.de	Enseignante d'allemand	UPJV, UFR de Langues
FOURNIER Bertrand bertrand.fournier2@gmail.com	Intervenant professionnel	Chercheur à la Direction de l'inventaire et du patrimoine culturel du Conseil régional de Picardie ; auto-entrepreneur
FUCHS Perrine perrine.fuchs@culture.gouv.fr	Intervenante professionnelle	Chargée de la protection des monuments historiques. Correspondante du label Architecture

		Contemporaine Remarquable. DRAC Hauts-de-France.
GAUDET Guillaume guillaume.gaudet@orange.fr	Enseignant d'histoire de l'art	Docteur en histoire de l'art, auto-entrepreneur
HEGO Yann yann.hego@culture.gouv.fr	Intervenant professionnel	Ingénieur des services culturels et du patrimoine à la DRAC
JEANNEL François f.jeannel@cpie80.com	Intervenant professionnel	Directeur du CPIE Vallée de Somme
HEIREMANS Tine tine.heiremans@gmail.com	Enseignante de néerlandais	Auto-entrepreneuse.
KAUFMANN Christiane ch-kaufmann@orange.fr	Intervenante professionnelle	Consultante tourisme
LASLIER Marianne marianne.laslier@inrae.fr	Maitre de Conférences en Géographie	UPJV, UFR d'Histoire-Géographie
LAZZAROTTI Olivier olivier.lazzarotti@u-picardie.fr	Professeur en géographie	UPJV, UFR d'Histoire-Géographie
MESSIAEN Émilie e.messiaen@amiens-metropole.com	Intervenant professionnel	Médiatrice culturelle de projets urbains à la Direction du Patrimoine d'Amiens Métropole
NIVET Philippe philippe.nivet@u-picardie.fr	Professeur en histoire contemporaine	UPJV, UFR d'Histoire-Géographie
NOPPE Virginie v.noppe@somme-tourisme.com	Intervenante professionnelle	Responsable marketing digital B2B. Agence Somme Tourisme.
ENFROY Thibault tenfroy@gmail.com	Intervenant Professionnel.	Accompagnement des étudiants-entrepreneurs.
PLATERIER Sandrine sandrine.platerier@culture.gouv.fr	Intervenante professionnelle	Chargée de la protection des Monuments historiques à la conservation régionale des MH
ROGER Christine christine.roger@u-picardie.fr	Enseignante d'allemand	UPJV, UFR de Langues
SÉGALA Christian christian.segala@orange.fr	Intervenant professionnel	Auto-entrepreneur, consultant tourisme
SOUVERAIN Brigitte b.Souverain@parc-oise-paysdefrance.fr	Intervenante professionnelle	Chargée de mission au PNR Oise-pays de France
TALLON Anne anne.tallon@u-picardie.fr	Maître de conférences en histoire médiévale	UPJV, UFR d'Histoire-Géographie
VARLET Christian christian.varlet@developpement-durable.gouv.fr	Intervenant professionnel	Inspecteur des sites à la DREAL NPC-Picardie
WILLIAMS Shân shan.williams@u-picardie.fr	Enseignante d'anglais	Maison des Langues, Amiens

CHARTE DE LA LP PTE

Dans le souci d'assurer à la fois la qualité et la crédibilité de la formation, en particulier auprès des professionnels partenaires, l'équipe pédagogique de la LP PTE rappelle aux étudiants qui intègrent la promotion qu'il s'agit d'une formation

- sélective, ce qui suppose un investissement personnel de leur part, afin de se rendre dignes de l'opportunité qui leur est offerte
- exigeante, aussi bien en termes d'horaires que de travail personnel, ce qui suppose de se rendre pleinement disponible (la formation est difficilement compatible avec une activité rémunérée, même à temps partiel)
- dispensée à la fois par des enseignants-chercheurs et des intervenants professionnels extérieurs qualifiés, motivés, mais dont la licence pro n'est pas l'activité principale et qui acceptent, cependant, de donner de leur temps aux étudiants et de les faire profiter de leurs connaissances ou de leur expertise, ce qui implique écoute et respect de la part des étudiants
- professionnalisante, ce qui implique un comportement adéquat de la part des étudiants, destinés à une mise en situation professionnelle (stage) et à une insertion professionnelle

On attend, par conséquent, des étudiants l'observance d'un certain nombre de règles impératives, sous peine de sanctions, à savoir :

- ponctualité (pas de retard toléré, sauf excuse valable)
- assiduité : assistance obligatoire à la totalité des enseignements et dans leur intégralité. Aucun cours n'est facultatif et il ne saurait être question de quitter un cours à la pause ou avant l'heure, sous quelque prétexte que ce soit (ce qui vaut plus particulièrement pour les vendredi après-midi et les veilles de vacances scolaires : les modalités du retour chez soi devront être prévues en conséquence). Cela vaut tout particulièrement pour les séances délocalisées, surtout celles qui ont lieu à l'extérieur d'Amiens, le plus souvent un samedi et qui supposent d'affréter et, donc, de payer un moyen de transport et la mise en disponibilité des personnes accueillantes
- obligation de rendre les travaux écrits, en particulier les mini-mémoires, les projets tutorés et les rapports de stages, aux dates indiquées par les formateurs : tout travail rendu hors délai ne sera pas corrigé ou ne fera pas l'objet d'une soutenance

PRÉSENTATION DES ENSEIGNEMENTS

Conformément aux textes de référence (arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ; arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence et arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre général des formations), la licence pro PTE s'organise en 2 semestres, valant chacun 30 ECTS, pour un total de 60 ECTS.

Le semestre impair est consacré à l'acquisition des savoirs et des compétences ; le semestre pair, lui, est consacré à la mise en situation professionnelle par le biais de la réalisation d'un projet tutoré, équivalent à 125 heures de travail personnel et d'un stage d'immersion professionnelle de 13 semaines minimum et de 6 mois maximum.

La formation en licence pro PTE se structure en 9 Unités d'Enseignement (UE), elles-mêmes subdivisées en Éléments Constitutifs (EC). La formation de licence pro PTE selon l'accréditation 2018 comprend :

- 6 UE obligatoires, consacrées à l'acquisition de compétences disciplinaires, fondamentales ou connexes et de compétences transversales et linguistiques
- 1 UE optionnelle avec 3 EC au choix permettant un approfondissement des compétences fondamentales NB : il est probable que seules 2 soient ouvertes
- 2 UE consacrées à l'acquisition et à la mise en œuvre de compétences professionnelles (projet tutoré et stage)

Chaque UE est assortie d'un certain nombre de crédits ECTS, qui correspondent à 15 à 30 heures d'enseignement et de travail personnel par ECTS. Ces UE sont capitalisables sur l'année universitaire.

UE 1 : Histoire et géographie du patrimoine et du tourisme

EC 1 : Histoire du patrimoine et du tourisme (12hCM, 6hTD) : M. NIVET

Ce cours comprend deux volets :

-L'histoire du développement du tourisme depuis la fin du XVIIIe siècle et de sa démocratisation jusqu'à la « révolution estivale » de la deuxième moitié du XXe siècle, en mettant en valeur les facteurs de développement du tourisme (moyens de transport, hôtels, guides imprimés…),

-L'histoire de la découverte, de la protection et de la mise en valeur du patrimoine artistique de la Renaissance à nos jours : au-delà de l'étude de la personnalité des défenseurs du patrimoine et des modalités que prend cette protection (création de collections ou de musées, arsenal législatif), le cours s'interroge sur les patrimoines qui sont conservés.

Dans les deux cas, l'accent est mis sur le cas français, avec des comparaisons internationales.

Trois petits livres de la collection « Découvertes » peuvent être lus en amont du cours :

BOYER (Marc), *L'invention du tourisme*, Gallimard, 1996

SCHAER (Roland), *L'invention des musées*, Gallimard, 1993 (nouvelle édition : 2007)

SIRE (Marie-Anne), *La France du patrimoine : le choix de la mémoire*, Gallimard, 1996 (Découvertes). (nouvelle édition : 2003)

EC 2 : Géographie du tourisme et des loisirs (12hCM, 6hTD) : M. LAZZAROTTI

Très couramment, le tourisme est considéré comme destructeur de lieux mémoriels. De telles analyses prennent appui sur quelques situations présentées comme des généralités où l'important nombre des touristes semble les dégrader. Mais une observation scrupuleuse des relations entre tourisme et patrimoine, en particulier, et tourisme et mémoires, en général, conduit à des constats radicalement différents. Bien souvent, par exemple, le faible nombre de touristes produit un délaissement du lieu qui

inaugure son oubli. Plutôt que d'alimenter les sempiternelles déplorations, ce cours propose d'envisager les relations du tourisme aux mémoires à partir des lieux où cette tension se joue. Il est alors possible de dégager quelques types de relations (synergies, complémentarités, etc.) et de les poser aussi bien comme enjeux théoriques que pratiques.

COËFFE, Vincent (dir.), *Le tourisme, de nouvelles manières d'habiter le Monde*. Paris, Ellipse, 2017, 456p.
LAZZAROTTI, Olivier, *Patrimoine et tourisme : histoire, lieux, acteurs, enjeux*, Coll. Belin Sup, Tourisme, 2011, 302 p.

UE 2 : Connaissance du patrimoine

EC 1 : Patrimoine artistique et architectural de l'Antiquité (9hCM, 9hTD) : Mme BONSANGUE

Ce cours vise à présenter les principaux éléments du patrimoine matériel de l'Antiquité classique (gréco-romaine) conservés autour du pourtour méditerranéen et, plus particulièrement, en France. L'attention sera portée vers l'étude des objets antiques conservés dans les musées français (céramiques grecques, statuaire grecque et romaine), et vers l'étude du patrimoine architectural (temples grecs, temples gallo-romains, basiliques, théâtres, portiques, thermes) de cette période. Une section spécifique sera consacrée à la peinture murale romaine et aux différents styles de la mosaïque antique.

HOLTZMAN B. et PASQUIER A., *Histoire de l'art antique : l'art grec,* Paris, 1998 (collection des Manuels de l'Ecole du Louvre).
BARATTE Fr., *Histoire de l'art antique : l'art romain,* Paris 2011 (collection des Manuels de l'Ecole du Louvre).

EC 2 : Patrimoine artistique et architectural du Moyen Âge (9hCM, 9hTD) : Mme TALLON

Ce cours commencera par une brève introduction à l'histoire du Moyen Âge avant d'aborder, selon une approche chronologique, l'étude des principaux éléments du patrimoine matériel médiéval conservé en Occident, plus particulièrement en France : le patrimoine architectural, des églises paléo-chrétiennes aux cathédrales gothiques et des palais carolingiens à ceux du XVe siècle, en passant par les châteaux-forts de l'époque féodale ; le patrimoine iconographique, depuis les enluminures irlandaises jusqu'à la peinture flamande; et, pour finir, les arts précieux et miniatures si présents dans les collections muséales.

BALARD M., J.-Ph. GENET, M. ROUCHE, *Le Moyen Âge en Occident*, Paris, Hachette, dernière édition 2017.
CAILLET J.-P. (dir.), *L'art du Moyen Age : Occident, Byzance, Islam,* Paris, 1995.

EC 3 : Patrimoine artistique et architectural des temps modernes (9hCM, 9hTD) : Mme CARPI

Ce cours a pour vocation de présenter les grandes caractéristiques de la production artistique et architecturale de la France de l'époque moderne, en abordant à la fois les modalités, techniques, sociales, politiques de cette production, ainsi que son inscription dans des courants ou mouvements et son évolution au cours des trois siècles considérés.

BLUCHE François, *L'Ancien Régime, institutions et société,* Paris, Livre de poche, 1993
MIGNOT Claude et Daniel RABREAU, *Les temps modernes, XVe-XVIIIe siècles*, Paris, Flammarion, collection Histoire de l'art, 2011.

EC 4 : Patrimoine artistique et architectural contemporain (6hCM, 6hTD) : M. GAUDET

Ce cycle de quatre cours magistraux propose aux étudiants un point de vue global sur l'art du

XIXe siècle et du début du XXe siècle. Il retrace les grands courants artistiques, du néo-classicisme jusqu'aux avant-gardes, de Jacques-Louis David à Pablo Picasso, ainsi que les grands bouleversements politiques et culturels de cette époque.

DAIX Pierre, *Pour une histoire culturelle de l'art moderne, de David à Cézanne*, Odile Jacob, 1998.
DAIX Pierre, *Pour une histoire culturelle de l'art moderne. Le XXe siècle*, Odile Jacob, 2000.

EC 5 : patrimoine industriel et religieux (15hCM, 3hTD) : M. FOURNIER et M. BONIFACE

M. Boniface (3h CM, 3h TD). Ce cours d'initiation présentera les grandes lignes de l'architecture des églises en occident du Moyen-Âge à nos jours, puis s'attachera au mobilier, aux objets et aux vêtements liturgiques, avant d'esquisser quelques principaux thèmes de l'iconographie chrétienne.

LE GENDRE Armelle, *Comment regarder une église. Histoire, culte, symboles*, éd. Hazan, coll. Guide des arts, 2014.

UE 3 : Connaissance du patrimoine naturel

EC 1 : Patrimoine et environnement (12hCM, 12hTD) : M. BURIDANT

EC 2 : Valorisation du patrimoine naturel (30hCM) : M. JEANNEL, Mme SOUVERAIN, Mme PLATERIER, M. VARLET

Mme Platerier. Le cours traitera de la prise en compte des jardins par le ministère de la culture (jardins historiques ou contemporains, privés ou publics, sous l'angle de la protection, des travaux et de la valorisation via le label Jardin remarquable).

Mme Souverain : Qu'est-ce qu'un Parc naturel régional ? Quel est son fonctionnement ? Quelles sont ces missions ? Comment est-il créé autour d'une charte propre à son territoire ? Un exemple, le Parc naturel régional Oise-Pays de France. Quelles actions sont menées pour remplir les objectifs de sa charte ? En particulier à propos de tourisme et de patrimoine.

Un lien pour plus d'information : https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/

M. Varlet. Ce cours débute par une description des phénomènes naturels qui ont participés à la formation du paysage (relief, climat.) puis sont rappelés les évolutions liées à la main de l'homme qui l'on façonné au fin des temps (agriculture, urbanisation, tradition ou tourisme..). Il est ensuite présenté une lecture à différentes échelles de la composition du paysage depuis les grandes entités jusqu'aux éléments individuels. La dernière partie du cours s'attache aux enjeux paysager et aux outils de connaissance et de protection du paysage.

La convention européenne du paysage de 2006 :
http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/La_Convention_europeenne_du_paysage_cle2e58eb.pdf
L' atlas départemental du paysage :
http://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?Atlas-des-paysages-16575

UE 4 : Politiques du patrimoine

EC 1 : Politiques publiques du patrimoine (14hCM, 14hTD) : Mme FUCHS, Mme MESSIAEN, Mme CANEELE, Mme CSORE, Mme BAIDA)

Mme Fuchs : Le cours sur les politiques publiques du patrimoine sera l'occasion de se questionner sur les notions de patrimoine, de monument et de monument historique, sur les évolutions

de leurs définitions au cours des siècles, et l'incidence de celles-ci dans la mise en œuvre de leur protection et leur valorisation. Il s'agira de mettre en valeur les politiques, les règlementations et les actions de l'Etat du début du XIXe siècle à nos jours, et surtout de discuter des procédures de protection des immeubles et des objets mobiliers et des enjeux actuels du patrimoine dans notre société.

CHOAY Françoise, *L'Allégorie du Patrimoine*, Paris : Editions du Seuil, 1996.
HEINICH Nathalie, *La fabrique du patrimoine. De la cathédrale à la petite cuillère*, Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2009.
LENIAUD Jean-Michel, *Archipels du passé*, Paris : Fayard, 2002.
LOMBARD Alain, *Le Ministère de la Culture*, Paris : Que sais-je ?, 2020.

Mme Caneele, Mme Csore, Mme Baida. Métropole d'art et d'histoire, Amiens est riche en projets, événements, manifestations et équipements culturels. La Direction de la Culture et du Patrimoine organisée en 4 pôles : (Attractivité et rayonnement, Publics et Médiation, Filières et créations, Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine) et ses équipements en régie mènent des projets qui s'adressent à tous les publics. Fort.es de cette expérience et expertise, ses technicien.nes vous accompagnent durant 4 sessions permettant une appréhension théorique et pratique des métiers liés à la médiation culturelle et patrimoniale ;
1- Présentation de la DACP : conduite et évaluation de projets croisés Culture et patrimoine (Céline Caneele- Chargée de projets-Programmation et évènementiel *Amiens, Métropole d'art et d'histoire*). 2- Médiation culturelle et technique de guidage : principes généraux et réflexions pratiques aux outils de médiation (Céline Csore- Responsable du Pôle Publics et Médiation). 3-Expérience sensible et analyse d'un cas pratique : visite d'un site et participation à un atelier du patrimoine suivi d'un débriefing avec le responsable du site (Camille Baida- Médiatrice culturelle au Jardin archéologique de Saint-Acheul). 4- (voir *infra* UE 5, EC 3)

EC 2 : Droit et institutions du patrimoine (12hCM, 4hTD) : M. HEGO

Le cours développera les thématiques suivantes : l'organisation des services en charge des monuments historiques ; le droit patrimonial et le cadre réglementaire en vigueur ; la fragilité du patrimoine et les principaux facteurs de dégradation du bâti ancien ; les différents acteurs intervenant dans une opération patrimoniale ; les catégories de travaux (entretien, réparation, modification, restauration) ; la maîtrise d'œuvre qualifiée pour les travaux sur les édifices protégés ; le contrôle scientifique et technique exercé par l'État en charge des monuments historique ; les régimes d'autorisation de travaux sur un monument protégé au titre des monuments historiques ; le financement des opérations, les subventions et la fiscalité.

UE 5 : Communication et valorisation du patrimoine

EC 1: LV 1 Anglais (36hTD) : Mme WILLIAMS

Ce cours propose un travail autour des différentes compétences langagières au sein d'un laboratoire de langues, à travers différents types d'activités interactives, telles que jeux de rôles, discussions et débats, travaux et projets de groupes autour de thématiques liées à la spécialisation des étudiants. Les étudiants s'entraînent à discuter, exprimer et nuancer leurs opinions à l'écrit comme à l'oral pour atteindre au moins le niveau B2 (du cadre européen commun de référence en langues - CECRL). Le niveau C1 dans une langue étrangère est souvent un atout majeur, voire même requis dans le domaine du tourisme, en particulier pour être guide conférencier. Un projet final autour de la création d'une brochure touristique sera proposé, ainsi qu'un oral autour d'une conversation en binôme. Les étudiants pourront s'appuyer sur une page de cours Moodle avec ressources numériques, ainsi qu'avoir accès aux formations et services de la Maison des Langues (cours par niveaux, travail à distance, centre de ressources, activités ludiques et culturelles ponctuelles) pour atteindre leurs objectifs. Une certification (TOEIC ou Linguaskills) sera proposée aux étudiants afin de valider leur diplôme avec une attestation linguistique avec leur niveau CECRL en annexe.
https://www.u-picardie.fr/services-communs/mdl/bienvenue/la-maison-des-langues-mdl--380865.kjsp

EC 2 : LV 2 Allemand (36hTD) : Mme DZIUBALLE et Mme ROGER. Néerlandais (36hTD) : Mme HEIREMANS (cours en distanciel)

EC 3 : Techniques de communication et de médiation (24hTD) : Mme DUSEHU, Mme CSORE

Mme. Csore : 4 (voir *supra* UE4, EC1) - Travaux pratiques/exercice noté : mise en situation technique de guidage in situ et réalisation d'un outil de médiation associé, en lien avec la présentation des activités de la Direction de la culture et du Patrimoine d'Amiens Métropole.

UE 6 : Stratégies de développement touristique et conduite de projet

EC 1 : Législation touristique (12hCM) : M. SEGALA

Au cours de ces 6 séances sont abordées les notions de compétences territoriales en matière de tourisme, des différents organismes et leur terrain d'action composant le « paysage » touristique français, les obligations en matière de commercialisation de produits touristiques (immatriculation), la technique de conception d'un produit ou circuit touristique et le pricing (fabrication d'un tarif), les différentes opportunités de mise en marché. Les étudiants sont également invités, au cours d'une séance, à présenter un projet de destination (conception d'un circuit) préparée en sous-groupe. Il est important au cours de ces enseignements de montrer sa curiosité et son intérêt pour les domaines abordés.

FROCHOT Isabelle , Patrick LEGOHERE, *Marketing du tourisme "construire une stratégie efficace"* 4e éd. Editions Dunod
PETR Christine, *Le Marketing du tourisme*, 2e édition, Editions Dunod

https://www.lefigaro.fr/flash-eco/en-2021-le-retour-du-tourisme-sera-plus-local-et-plus-vert-20210311
https://www.entreprises.gouv.fr/files/files/en-pratique/etudes-et-statistiques/etudes/2018-05-atlas-tourisme-france.pdf

EC 2 : Conception et commercialisation de produits touristiques (12hCM) : Mme NOPPE, M. SEGALA

Mme Noppe. Cet enseignement vous propose de mieux comprendre l'univers du digital dans lequel nous évoluons, d'analyser les différents éléments nécessaires à la mise en place d'une stratégie digitale efficace tout en considérant les nouvelles attentes des consommateurs. En pratique, différents outils digitaux applicables à des projets de valorisation du patrimoine seront testés. Pour la partie budget, les différentes plateformes en ligne et les différents mode financements possibles pour vos projets seront analysés ainsi que l'ébauche d'un budget type.

EC 3 : Marchés et pratiques touristiques (12hCM, 6hTD) : Mme KAUFMANN, Mme NOPPE

Mme Kaufmann : Marketing et attractivité des destinations - Grandes lignes de la mise en place d'une stratégie tourisme - *Positionnement- lisibilité d'un territoire, d'une destination, forces, faiblesses.* Tendances et prospectives du Tourisme - Portraits des marchés géographiques ; Profil et pratiques des clientèles françaises et étrangères après Covid - nouveaux modes de consommation, élaboration de nouveaux produits.

Fondements d'économie du tourisme - De Boeck
Les cahiers espaces - La Revue Espace - Atout France - L'Echo touristique

EC 4 : Conduite de projet (30hTD) : M. ENFROY, M. FOURNIER, M. SEGALA,

Les principaux objectifs de cette unité d'enseignement consacrés à la gestion de l'innovation, au développement professionnel et à la communication sont de sensibiliser les étudiants à :

- maîtriser certains outils de gestion importants tels que l'analyse de marché, la stratégie, le leadership de l'équipe, la gestion de l'innovation / plan de marketing et le modèle d'entreprise, (etc.), c'est-à-dire une forme de double compétence utile pour améliorer l'employabilité des étudiants,
- Maîtriser certains outils créatifs et le processus de création d'idées de l'innovation aux marchés
- Développer aux côtés de compétences de base de la gestion de projet
- développer des compétences très appréciées telles que l'adaptabilité, l'innovation et la capacité de devenir des chefs de projet et dirigeants d'innovation au sein des entreprises ou pour créer une start-up,
- Développer le marché des étudiants / orientation et perspective des consommateurs

BESSANT J. et TIDD J. (2018), *Entrepreneurship*, John Wiley
JOHN WILEY REYNOLDS G. (2019), *Presentation zen : simple ideas on presentation design and delivery*, Pearson
RIES E. (2011), *The Lean Startup: How Today's Entrepreneurs Use Continuous Innovation to Create Radically Successful Businesses*, Crown Business

UE 7 : Options (au choix)

EC 1 : Patrimoine de guerre et tourisme de mémoire (15hCM, 15hTD) : Mme CRONIER, M. BONIFACE (pour la sortie de Terrain à Compiègne et Royal Lieu**)**

Mme Cronier. Ce cours revient sur les grands traits de la Première et de la Seconde Guerre mondiale en insistant sur les thèmes récemment renouvelés par la recherche (hommes & femmes, histoire de l'intime, des familles et du deuil, populations coloniales, mobilisation industrielle, indiscipline…). Il étudie des exemples de valorisation patrimoniale en relation avec les enjeux du tourisme de mémoire en s'appuyant notamment sur le récent Centenaire de la Grande Guerre.
Une sortie terrain d'une journée est prévue sur les champs de bataille de la Somme (Historial de la Grande Guerre à Péronne, Lochnagar crater à La Boisselle, Musée et mémorial franco-britannique de Thiepval).

EC 2 : Préservation et valorisation des zones littorales (15hCM, 15hTD) : Mme LASLIER, M. DOURNEL

Aujourd'hui, les effets du changement climatique, combinés aux conséquences de l'anthropisation des espaces littoraux (endiguements, urbanisation accélérée, aménagement, tourisme de masse, etc.), menacent les territoires littoraux. Dans cet enseignement, nous allons aborder le fonctionnement et la dynamique des littoraux, d'un point de vue géomorphologique, écologique et paysager. Les enjeux touristiques et patrimoniaux seront abordés. Une attention particulière sera aussi portée à leur vulnérabilité face au changement climatique. Enfin, les différentes politiques publiques pour la protection et la valorisation des territoires littoraux seront analysées, par le biais de quelques études de cas (baie de Somme, estuaire de la Seine, marais Breton, delta de l'Hérault et étang de Thau)."

PASKOFF, R. (2010). *Les littoraux : impact des aménagements sur leur évolution.* Armand Colin.
VERGER, F. (2009), *Zones humides du littoral français : estuaires, deltas, marais et lagunes*. Belin.

EC 3 : Villes et Pays d'art et d'Histoire (non ouvert)

UE 8 : Projet tutoré

Méthodologie (6hTD) : M. L. BONSANGUE

UE 9 : Stage professionnel

Formation convention de stage (2hTD) : Mme DUPOUY

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

La LP PTE est validée en application de la règle de la double moyenne, c'est-à-dire que l'étudiant doit obtenir au moins 10/20 de moyenne pour toutes les UE, Projet Tutoré et stage inclus, et au moins 10/20 de moyenne entre les UE 8 et 9 (PT et stage). La compensation s'opère entre éléments constitutifs (EC) d'une UE et entre toutes les UE, sans note éliminatoire.

La licence pro PTE est délivrée sur proposition d'un jury d'année, dont la moitié des membres est formée d'enseignants chercheurs de l'UPJV et l'autre moitié d'intervenants professionnels, membres de l'équipe pédagogique.
Ce jury peut décider le redoublement d'un étudiant en cas de non validation de l'intégralité des UE, avec possibilité pour l'étudiant de conserver le bénéfice des UE validées l'année précédente.
Ce jury est également habilité à octroyer des points jury au niveau d'une UE, d'un semestre ou de l'année, soit pour attribuer un résultat positif (Admis), soit pour attribuer une mention.

La licence pro PTE est validée par le biais du contrôle continu intégral qui s'applique à tous les UE. Les notes de CC sont communiquées régulièrement aux étudiants qui ont aussi la possibilité de consulter leurs copies et d'échanger avec les évaluateurs. Les résultats sont communiqués aux étudiant après la réunion du jury d'année.

Les inscriptions pédagogiques sont obligatoires et doivent être faites par chaque étudiant. L'utilisation d'IPWEB est obligatoire. Les étudiants n'ayant pas fait leur inscription dans les temps pourront s'inscrire de manière dérogatoire sur des formulaires papier en scolarité, sur une période définie chaque année en conseil de gestion. Tout étudiant n'ayant pas réalisé son inscription pédagogique n'est pas autorisé à passer les examens.

Evaluation des UE

L'évaluation des différents EC consiste en un contrôle continu intégral (moyenne des notes obtenues lors de différents exercices en TD au cours du semestre, affectées éventuellement d'une pondération).

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences en seconde chance

Si les étudiants n'ont pas obtenu la moyenne en contrôle continu, ils pourront bénéficier d'une évaluation en seconde chance qui consistera en une épreuve orale organisée individuellement ou collectivement par le(s) responsable(s) de l'EC concerné.

Compensation, capitalisation et règles de progression

Un étudiant est déclaré admis à un EC, une UE, un semestre ou une année s'il a obtenu la note minimale de 10/20. Il n'y a pas de note éliminatoire.
Les notes obtenues par l'étudiant peuvent se compenser entre elles sous certaines conditions à savoir :

- Compensation entre EC : si la moyenne des EC qui constituent une UE est supérieure ou égale à 10/20, l'UE est validée. Cependant, si la moyenne de 10/20 n'est pas atteinte à l'UE, les EC dont la moyenne est égale ou supérieure à 10/20 sont capitalisés.

- Compensation entre UE : si la moyenne générale des UE est supérieure ou égale à 10/20 sur l'ensemble d'un semestre, le semestre est validé, même si l'étudiant n'a pas obtenu la moyenne dans toutes les UE. Cependant, même quand la moyenne du semestre est inférieure à 10/20, les UE dont la moyenne est égale ou supérieure à 10/20 sont acquises.

- Compensation entre semestres : les semestres d'une même année peuvent se compenser entre eux.

Points jurys

Le jury peut octroyer des points supplémentaires au niveau d'une UE ou d'un semestre ou de l'année, soit pour attribuer un résultat positif (Admis) soit pour attribuer une mention. Les points de jury permettent de modifier un résultat mais en aucun cas la note qui sera toujours prise en compte dans les calculs.

Gestion des absences justifiées et injustifiées

Dès qu'un étudiant présente deux absences injustifiées, il sera considéré comme défaillant à l'UE concernée. Les absences justifiées ouvrent le droit à une demande de régime spécifique.

Etudiants en situation de handicap

Sur recommandation du service compétent, des aménagements peuvent éventuellement être apportés à ces modalités de contrôle des connaissances pour certains étudiants en situation de handicap (tiers-temps, quart-temps, utilisation d'un ordinateur, recours à un secrétaire...).

Intitulé	ECTS	Coefficient	Epreuves normales	Seconde chance
S1				
UE 1 Histoire et géographie du patrimoine et du tourisme	**3**	**1**		
EC 1 Histoire du patrimoine et du tourisme	-	1	CC (Contrôle Continu)	oral
EC 2 Géographie du patrimoine et du tourisme	-	1	CC	oral
UE 2 Connaissance du patrimoine historique et culturel	**6**	**2**	CC commun aux 5 EC	oral
EC 1 Patrimoine artistique et architectural de l'Antiquité		1	CC (exposé, dossier écrit, écrit ou oral final)	oral

EC 2 Patrimoine artistique et architectural du Moyen Âge		1	CC (exposé, dossier écrit, écrit ou oral final)	oral
EC 3 Patrimoine artistique et architectural des temps modernes		1	CC (exposé, dossier écrit, écrit ou oral final)	oral
EC 4 Patrimoine artistique et architectural contemporain		1	CC (exposé, dossier écrit, écrit ou oral final)	oral
EC 5 Patrimoine industriel et religieux		1	CC (exposé, dossier écrit, écrit ou oral final)	oral
UE 3 Connaissance du patrimoine naturel	**3**	**1**		
EC 1 Patrimoine et environnement		1	CC	écrit
EC 2 Valorisation du patrimoine naturel		1	CC	oral
UE 4 Politiques du patrimoine	**3**	**1**		
EC 1 Politiques publiques du patrimoine	-	2	CC	oral
EC 2 Droit et institutions du patrimoine	-	1	CC	oral
UE 5 Communication et valorisation du patrimoine	**6**	**2**		
EC 1 LV1 (anglais)		1	CC	oral
EC 2 LV2 (allemand ou néerlandais)		1	CC	oral
EC 3 Techniques de communication et médiation (animation de groupe, guidage, NTIC)		1	CC	oral
UE 6 Stratégie de développement touristique et conduite de projet	**6**	**2**	CC	oral
EC 1 Législation touristique		1	CC (dossier écrit, épreuve orale finale)	oral
EC 2 Conception et commercialisation de produits touristiques		1	CC (dossier écrit, épreuve orale finale)	oral
EC 3 Marchés et pratiques touristiques		1	CC (dossier écrit, épreuve orale finale)	oral
EC 4 Conduite de projet		2	CC	oral
UE 7 Options :	**3**	**1**		

EC 1 Patrimoine de guerre et tourisme de mémoire	3		CC	oral
EC 2 Préservation et valorisation des zones littorales	3		CC	oral
EC 3 Villes Pays d'Art et d'Histoire*	3		CC	oral
Total S1	**30**			
S2				
UE 8 Projet tutoré	**15**	**5**	Rédaction et Soutenance d'un mémoire	Allers-retours
UE 9 Stage professionnel (13 semaines)	**15**	**5**	Rédaction et Soutenance d'un rapport	Allers-retours
Total S2	**30**	**20**		
Total année	**60**			

LE PROJET TUTORÉ

Définition :
Selon l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif aux Licences pro, le Projet Tutoré (PT) vise à développer l'initiative et l'autonomie de l'étudiant par un **travail personnel et individuel**. Il consiste en la mise en œuvre des connaissances et compétences acquises au cours de la formation. Le PT vise également à une mise en situation professionnelle de l'étudiant.
C'est donc un moment essentiel de la formation, qui permet aux étudiants de relier les enseignements reçus aux situations professionnelles. Il permet également de saisir l'imbrication des différentes dimensions abordées au cours de la formation. Le PT est à la fois un temps de réflexion, d'approfondissement, de mise à l'épreuve sur le terrain des notions et compétences acquises pendant la première phase de la formation, voire antérieurement et, au bout du compte, le PT constitue l'opportunité de l'acquisition de nouvelles compétences.

Rôle du tuteur :
Comme son nom l'indique, le PT suppose l'interaction entre l'étudiant et un tuteur, enseignant universitaire et/ou intervenant professionnel, membre de l'équipe pédagogique. Le tuteur intervient, tout d'abord, au moment du choix du sujet du PT : pour le valider voire en proposer un, si besoin, sachant qu'en principe, c'est à l'étudiant de définir son sujet.
Le tuteur apporte soutien et conseils tout au long de la réalisation du PT, ce qui suppose des contacts réguliers, lors de rendez-vous ou par courrier électronique, sachant que c'est à l'étudiant de provoquer et d'entretenir ces contacts, vu que c'est lui qui se trouve en position de demandeur.
Le tuteur valide le travail accompli lors de **bilans réguliers** (un **échéancier** est communiqué aux étudiants), notamment lors de la soumission par l'étudiant de sa bibliographie et de son plan détaillé.
Le tuteur corrige le mémoire ou, tout du moins, une partie de celui-ci, avant soutenance, afin de guider l'étudiant dans la finalisation du mémoire. Le tuteur préside le jury de soutenance, composé d'au moins 2 personnes, toutes deux membres de l'équipe pédagogique, auxquelles peuvent s'adjoindre, le cas échéant, une personne extérieure ayant joué un rôle notable dans la réalisation du PT.

Rôle des personnes ressource :
Le tuteur n'est pas le seul impliqué dans l'accompagnement de l'étudiant : dans la réalisation de son projet, celui-ci peut voire doit faire appel également à des personnes ressources, expertes dans des domaines utiles au projet et qui peuvent apporter à l'étudiant des éléments sur leur domaine d'activité, des informations, des contacts utiles, des pistes de réflexion.

Contenu du mémoire :
Le PT implique la rédaction d'un mémoire qui donne lieu à une **soutenance orale**.
Le volume du mémoire est de **30 à 50 pages, sans les annexes**. Il doit comporter une page de **couverture** comprenant le nom et le logo de l'université, l'intitulé de la formation, les nom et prénom de l'étudiant, le titre du projet (avec illustration iconographique), les nom et titre du tuteur, l'année universitaire. On trouvera ensuite les **remerciements** qui visent à identifier toutes les personnes ayant contribué à la réalisation du projet (nom, prénom, titre exact, organisme de rattachement) et la nature de cette contribution. Puis, on doit voir apparaître un **sommaire** comprenant les titres de parties et de sous-parties explicites sur leur contenu, à raison de 2 ou 3 grandes parties maximum, avec en face des rubriques, les numéros de pages correspondants NB : le détail du plan ne doit pas excéder 3 niveaux de sous-sections (I, A, 1, a).

À la suite de ces éléments liminaires, le PT se constitue d'une introduction, d'un développement et d'une conclusion.
L'introduction doit justifier le choix du sujet, définir le sujet et indiquer la problématique retenue pour son traitement, elle se clôt par l'annonce du plan.
Les grandes parties doivent comporter une petite introduction et une conclusion partielle permettant de faire la **transition/la liaison** avec la partie suivante.
La conclusion doit faire la synthèse des apports du projet, en indiquer les limites ou les prolongements possibles et faire le lien entre le PT et les objectifs ou perspectives professionnels de l'étudiant (il s'agit d'expliquer en quoi la conduite du PT a été utile pour la définition, la confirmation ou la modulation du projet professionnel/personnel de l'étudiant).
Le PT se conclut par la **bibliographie** et la **sitographie ou webographie**, éventuellement un **glossaire** des termes techniques utilisés s'ils sont nombreux, des annexes elles-mêmes précédées d'une **table des annexes** comportant la numérotation des annexes, leur titre exact et leur pagination. Il doit être fait référence aux annexes dans le corps du mémoire, notamment par des notes de bas de page, sinon, ces annexes ne présentent aucune utilité ! Par ailleurs, ces annexes doivent être commentées dans le mémoire : ce ne sont pas de simples illustrations ou du remplissage ! Cependant, les annexes ne doivent pas excéder un quart du volume total du mémoire.
Les tableaux de chiffres et figures (cartes, plans, schémas, photos) doivent être clairement identifiés, c'est-à-dire numérotés et titrés, il faut également indiquer précisément leur source/origine (même et surtout quand il s'agit d'Internet !). Tout document fourni doit être indiqué ou commenté dans le corps du texte car il s'agit d'un élément de la démonstration opérée par l'étudiant.
Toute citation doit être faite entre guillemets français (« n ») et identifiée en note de bas de page : auteur, titre de l'ouvrage ou de l'article ou du site internet, page où figure la citation. Toute citation non identifiée de cette manière fait encourir l'accusation de plagiat, qui est passible de sanction.

Évaluation :
L'évaluation du PT porte donc au moins sur 2 points : la qualité du mémoire final, au niveau du fond comme de la forme et la qualité de la soutenance orale et des réponses apportées au jury à cette occasion.

Critères d'évaluation du mémoire :
- Forme :
    - respect des directives de présentation fournies
    - qualité de l'expression écrite, du style
    - orthographe, grammaire (il est donc indispensable de se faire relire !!)

- Fond :
    - clarté de l'introduction et de la conclusion
    - pertinence du sujet et de la problématique retenue
    - cohérence de la méthode de travail
    - description des moyens mis en œuvre
    - richesse et exploitation des données collectées
    - diversité et densité des actions menées
    - analyse critique des résultats obtenus

Critères d'évaluation de la soutenance orale :
- Forme :

- présentation personnelle, aisance, gestuelle, élocution
- qualité de l'expression orale : vocabulaire, rythme, clarté du propos, force de conviction
- qualité et utilisation des documents d'accompagnement (support Powerpoint, brochures, cartes, plans, maquettes, etc.)
- maîtrise du temps de parole (15 mn maximum)
-

- Fond :
- le sujet est précisément défini
- la problématique est clairement posée
- les méthodes de travail sont présentées
- les résultats obtenus sont énoncés et analysés/critiqués
- l'exposé est synthétique et attrayant, documenté
- les réponses aux questions du jury attestent la maîtrise du sujet et l'intérêt que lui porte l'étudiant, notamment sous la forme d'une ouverture aux suggestions du jury

LE STAGE

Définition :
Étant donné que la Licence pro se destine, en vertu de l'arrêté du 17 novembre 1999, à « réaliser une mise en contact réelle de l'étudiant avec le monde du travail de manière à lui permettre d'approfondir sa formation et son projet professionnel et à faciliter son insertion dans l'emploi », **le stage est obligatoire** et occupe une place très importante, voire centrale dans cette formation (coeff. 6 sur 20).

Il permet d'acquérir des compétences supplémentaires et d'affiner le projet professionnel.
Le stage est une période temporaire de mise en situation professionnelle qui s'inscrit dans le cadre d'un cursus pédagogique.

Ce stage peut être réalisé partout, c'est-à-dire dans tout type d'organisme d'accueil de droit public ou privé, donc dans une entreprise privée, une administration, un établissement public, une institution, une collectivité territoriale, une association, une ONG ou tout autre organisme, en France ou en l'étranger.

Le stage comporte **13 semaines minimum**, mais la durée de stage peut être supérieure, à condition de ne pas dépasser 924 heures (six mois) au sein du même organisme de stage. La durée du stage est fixée lors de la signature de la convention de stage, mais elle peut être prolongée en cours de stage par le biais de l'établissement d'un avenant à la convention initiale.

Il s'agit d'un **stage d'immersion professionnelle** et non d'un stage d'observation, ce qui suppose une implication maximale de l'étudiant qui est amené à accomplir intégralement et de manière optimale les missions fixées au préalable dans la convention de stage par le maître de stage, en accord avec les besoins de l'entreprise, les compétences et attentes professionnelles de l'étudiant et après validation du responsable de formation quant à la conformité du lieu et des missions du stage avec le contenu de la formation en LP PTE.

Modalités :

1) Durée :

En LP PTE, le stage s'intègre dans la phase de mise en situation professionnelle, **au second semestre** : il est censé commencer début mars pour se terminer fin mai dans l'optique d'une validation de la formation en fin de second semestre avec une soutenance courant juin, surtout si une poursuite d'études est envisagée en master pro à la rentrée suivante. Cependant, la date de début de stage peut être décalée dans le temps en fonction des besoins ou contraintes de la structure d'accueil. Ainsi, la période de stage peut concerner également le mois de juin, voire juillet et août et même septembre en raison des Journées européennes du patrimoine. Dans ce cas, la soutenance intervient début ou fin septembre voire tout début octobre.

2) Recherche de stage :

La recherche d'un stage s'apparente à celle d'un emploi : il faut cibler les organismes en rapport avec son projet professionnel, envoyer son CV, accompagné d'une lettre de motivation, précisant ce que l'étudiant recherche dans le stage et, le plus souvent, passer un entretien (téléphonique et/ou physique). La recherche de stage doit intervenir précocement, dès le début de la formation, si possible.
C'est l'étudiant qui opère cette recherche de stage : ce n'est pas le responsable pédagogique de la formation qui fournit une liste de lieux de stage potentiels car le stage doit être défini en

rapport avec le projet professionnel/personnel de l'étudiant et en fonction de ses attentes ou contraintes (géographiques notamment).
Cependant, la responsable pédagogique diffuse auprès des étudiants les offres de stage qui lui parviennent. En outre, l'équipe pédagogique est là pour orienter, renseigner les étudiants, en particulier la responsable pédagogique qui valide ou non un stage selon sa pertinence, sa conformité avec les exigences et objectifs de la LP PTE.

Pour s'aider dans cette recherche de stage, l'étudiant peut consulter le service des stages de l'UPJV (DOIP et ENT, plateforme stages-emplois où des offres sont déposées). Il peut aussi se renseigner auprès de l'ONISEP (http ://www.onisep.fr), du portail étudiant (http ://www.etudiant.gouv.fr), des associations de personnes handicapées, des organisations professionnelles, interprofessionnelles et consulaires, du site de l'association pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes diplômés (AFIJhttp ://www.afij.org), du site Handi-U (http ://handi-u.fr) pour les étudiants en situation de handicap, etc. Pour les stages au sein de l'administration, le site internet de la BIEP (Bourse interministérielle de l'emploi public) propose des offres de stages (http ://www.biep.fonction-publique.gouv.fr).

3) Convention de stage :

La convention de stage est le document contractuel déterminant du stage. Elle comporte des dispositions obligatoires et tout ce qui relève de la mission en tant que stagiaire et de l'organisation pratique du stage (horaires, missions, etc.) fait l'objet d'une concertation entre les 3 parties (le stagiaire, l'établissement d'enseignement et l'organisme d'accueil) en amont de sa signature.
La convention sera signée par le stagiaire, l'établissement d'enseignement supérieur et l'organisme d'accueil. Chaque partie peut s'y référer à tout moment et ce sont les dispositions de cette convention qui seront vérifiées et appliquées en cas de problème.

La convention de stage doit être remplie et saisie sur l'ENT, sur la plateforme stages-emplois. Une fois saisie, elle est imprimée en 3 exemplaires à la scolarité, où elle doit être retirée pour signature, celle du stagiaire, celle de l'employeur, avant retour à l'UPJV pour signature finale via la DOIP, avant renvoi/récupération de la convention par l'étudiant. Seuls sont valables les exemplaires papier originaux de ces conventions (pas de format numérique), ce qui implique de s'y prendre à l'avance pour saisir, éditer et faire signer tous les exemplaires de la convention, sachant que la convention pour être valide doit revêtir toutes les signatures et ce, avant que le stage commence, au risque de n'avoir aucune valeur légale (en cas d'accident de travail ou de maladie professionnelle, l'étudiant ne sera pas couvert !).

La convention de stage doit donc être remplie dès que l'étudiant a trouvé son stage et qu'il dispose de toutes les informations nécessaires pour le faire (planning de présence, conditions particulières, etc.). Avant de faire la saisie de la convention sur l'ENT, il faut se munir des informations suivantes : qualité d'assuré social, caisse d'assurance maladie, coordonnées de l'organisme d'accueil, son numéro de Siret s'il est en France, son code NAF / APE, les coordonnées du tuteur de stage, la thématique, les dates et la durée du stage.

4) Encadrement :

L'encadrement du stage est double : il est assuré à la fois par le maître de stage de la structure d'accueil et par un enseignant référent, membre de l'équipe pédagogique de la LP PTE.
L'enseignant-référent est responsable du suivi pédagogique du stage. Il est impliqué dans la définition des compétences à acquérir ou à développer pendant le stage et mentionnées dans la convention de stage. Il doit être en contact avec le tuteur/maître de stage et il est tenu de

s'assurer auprès de celui-ci, du bon déroulement du stage. S'il remarque un problème ou que l'étudiant lui fait part d'une difficulté, il peut proposer, le cas échéant, à l'organisme d'accueil de redéfinir tout ou partie de la mission.
Le tuteur au sein de l'organisme d'accueil peut être la personne avec laquelle l'étudiant a été en contact dès le départ, ou bien elle peut être désignée par l'organisme d'accueil en fonction du contenu du stage. Le tuteur de stage est chargé d'accueillir l'étudiant et de l'accompagner tout au long du stage. Il est garant du respect des stipulations pédagogiques de la convention de stage.

5) Gratification :

En droit français, **on parle de gratification pour les stagiaires et non pas de rémunération** (au sens du Code du travail, une rémunération peut être un salaire, un traitement pour un agent public, un avantage en nature, etc.). Le terme gratification signifie qu'en général la gratification légale ne sera pas soumise à impôt. Qu'il soit effectué ou non en continu dans un même organisme, **dès lors que le stage a une durée totale supérieure à 2 mois (soit plus de 308 heures) au cours d'une même année d'enseignement, l'étudiant doit percevoir une gratification. Le montant minimal de celle-ci est réglementé**.

- ⇨ Pour en savoir plus, consulter le guide des stages étudiants à télécharger sur l'ENT, plateforme stages-emplois (https ://www.u-picardie.fr/pcs/public/docs/guide_stages_ministere.pdf).
- ⇨ Par ailleurs, une formation de 2 heures à la saisie de convention de stage sera assurée par un membre du personnel du DOIP dans le cadre de la formation cf EDT, en plus d'une séance de 2 h sur la recherche de stage ou d'emploi par un autre membre du DOIP.

Évaluation :

Le stage donne lieu à la production de plusieurs documents intervenant dans son évaluation, à savoir les 2 fiches d'évaluation, celle remplie par le stagiaire et celle remplie par le maître de stage. Ces 2 fiches sont à télécharger sur l'ENT, plateforme stages-emplois, à remplir ou faire remplir et à produire à l'enseignant référent lors de la soutenance du rapport de stage.
Ces 2 fiches seront complétées par la fiche bilan de stage propre à la LP PTE et fournie par la responsable pédagogique de la formation. Cette fiche est à remplir par le maître de stage de manière détaillée, surtout s'il n'est pas en mesure d'assister en personne à la soutenance du rapport de stage, ce qui arrive souvent en raison de l'éloignement géographique des lieux de stage avec l'UPJV.
Le stage donne lieu, en effet, à la rédaction d'un rapport, qui fait lui-même l'objet d'une soutenance devant un jury, composé du référent universitaire du stage, membre de l'équipe pédagogique et du maître de stage.